

ANNEXE 1

Aménagements de poste Campagne 2024/2025 Processus de traitement des demandes

Assistance humaine

**Au plus tard
le 6 mai 2024**

Saisie de la demande de
l'agent dans Colibris

Le supérieur hiérarchique de l'agent
vise la demande dans Colibris

Le médecin du travail prend
connaissance de la demande

Si le médecin du travail
l'estime nécessaire, l'agent
est contacté pour prendre
RDV pour une consultation

L'agent est informé sur
Colibris que sa demande
passe en commission pluri-
disciplinaire

La commission pluridisciplinaire acte
ou non l'attribution de l'assistance
humaine

La DOS notifie par courrier la
décision d'assistance humaine à
l'agent, s/c de son supérieur

L'agent procède au
recrutement de l'APSH, avec
l'aide de son supérieur et
des services académiques

L'agent peut
formuler un recours
en cas de décision
défavorable

L'APSH prend son
poste

Le SAGERE établit le contrat
de travail de l'APSH

Hors Colibris

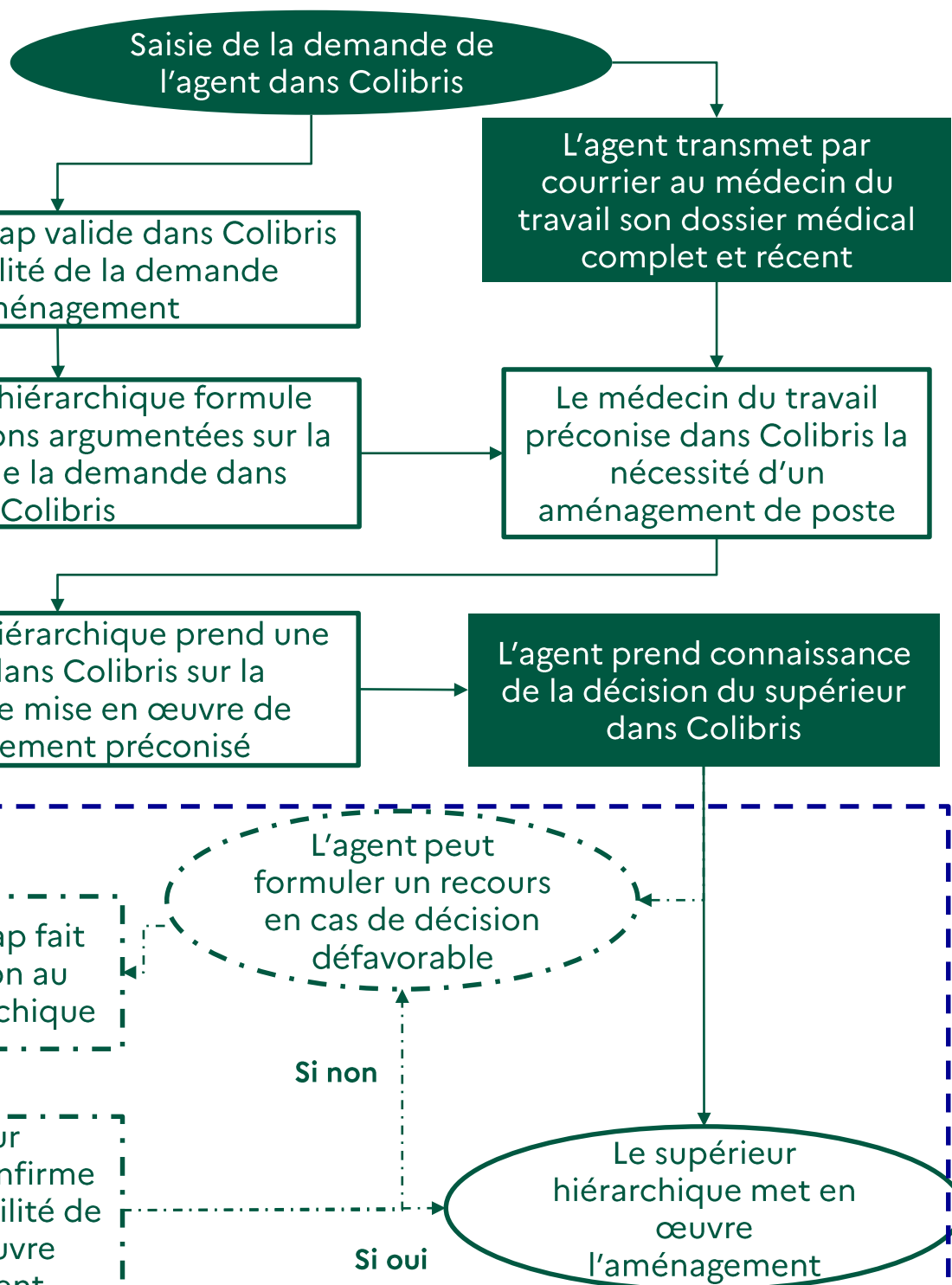


ANNEXE 1

Aménagements de poste
Campagne 2024/2025
Processus de traitement des demandes

Aménagement organisationnel

Au plus tard
le 31 mai 2024



Hors Colibris



ANNEXE 1

**Aménagements de poste
Campagne 2024/2025
Processus de traitement des demandes**

Aménagement matériel/formation

